



COMPTE-RENDU DES AUDITIONS PUBLIQUES

LE 31 MAI 2013

BERNIERES-SUR-MER

Madame Maryvonne MOTTIN, maire de Bernières-sur-Mer, accueille les participants et souligne la qualité paysagère et patrimoniale de sa commune. Elle rappelle les longues concertations et informations qui ont précédé le débat public sur le parc éolien en mer avec le consortium maître d'ouvrage et RTE.

Cette réunion est un peu particulière puisqu'elle est principalement destinée à permettre à tous ceux qui souhaitent présenter une communication de s'exprimer. L'exposé du projet qui est maintenant bien connu est très concis ; huit personnes se sont manifestées pour prendre la parole et leur ordre de passage est tiré au sort afin d'éviter toute interprétation tenant à la personnalité des orateurs. Chacun d'entre eux dispose de 10' pour exposer sa position et chaque intervention au pupitre est suivie d'une phase éventuelle de questions à poser à l'orateur ou de réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage aux questions qui lui aurait éventuellement été posées.

Les intervenants sont : M.Patrick DOMENGET, professeur d'histoire et géographie, Mme Fabienne LISSE, membre du bureau exécutif régional d'Europe Ecologie les verts en Basse-Normandie, M. Christian FLEURY, Président de l'association des Amis du Platon, M. Gérard LECORNU président de l'association Port Winston Churchill, M Jean-Karl DESCHAMPS vice président du Conseil Régional, M jean LEMOINE membre du bureau du CREPAN, M François PIQUET Directeur général de la société publique locale Ouest Normandie énergies marines, M Gilles LECOMTE, chef d'entreprise et membre de la CCI de Cherbourg Cotentin

Intervention de M Jean-Karl DESCHAMPS, Vice Président du Conseil Régional

« La question énergétique, de sa production et de sa consommation, est au cœur des préoccupations des citoyens que nous sommes et de l'ensemble des citoyens du monde ». Cette question a trois composantes :

- environnementale par l'enjeu que représente l'émission de gaz à effet de serre,
- sociale, un ménage sur six étant en situation de précarité énergétique et
- économique par le poids que l'achat d'énergies fossiles fait peser sur notre balance commerciale

M. Jean-Karl DESCHAMPS rappelle les objectifs gouvernementaux en matière d'économie d'énergie et de réduction de la part du nucléaire de 75% à 50% à l'échéance 2020. Il rappelle l'action volontariste menée par la Région depuis 10ans : Agenda 21, fonds régional de l'éco habitat social, programme de développement des énergies renouvelables et enfin le schéma régional climat air énergie. Le parc éolien de Courseulles est une première phase de cette mutation qui permettra d'ici 2030 à la région de devenir une grande région exportatrice d'énergie et d'électricité renouvelable. : 12 600GW dont 9000 produits par les énergies marines.

Cette ambition est également porteuse de développement économique : « Il y a derrière ce dossier l'enjeu de la transition d'une partie de l'économie bas normande vers d'autres types de productions, d'autres types de plus values économique sur le territoire, d'autres types d'enjeux sociaux à travers les emplois qui sont liés à ces développements. » La création d'une filière, de la formation à la maintenance, s'appuiera sur les compétences, les laboratoires de recherche, les entreprises existantes et notamment la plasturgie et l'industrie du métal. Ce projet est porteur d'un grand potentiel d'innovation pour l'éolien mais aussi pour l'hydrolien. La Région Basse Normandie a monté des partenariats avec la région Pays de la Loire sur la recherche. L'enjeu est de permettre aux entreprises du nautisme, de la plasturgie et de la mécanique de se maintenir et de s'inscrire dans un développement durable. Ces perspectives de développement économique ne condamnent pas les activités traditionnelles que sont la pêche, la conchyliculture et le tourisme sur les plages historiques.

Intervention de M. Jean LEMOINE, Trésorier adjoint du CREPAN

M. Jean LEMOINE interroge le maître d'ouvrage sur la société de projet qui portera le parc éolien et en particulier sur les délais de sa mise en place. Il fait part de sa grande confiance dans la viabilité économique du projet. Il espère que le rendement énergétique du parc sera conforme aux prévisions attendues des nouvelles turbines afin que l'investissement fait par les citoyens au travers de la CSPE ait réellement un sens.

M. Jean LEMOINE aborde ensuite la question de l'effet récif et interroge le maître d'ouvrage sur la nature des enrochements prévus à la base des éoliennes. Il mentionne l'intérêt de ces récifs artificiels pour le développement de la faune et de la flore et souhaite qu'une expérimentation permette de mieux connaître la nature des peuplements qui peuvent se développer en fonction de la dimension des alvéoles. Cette expérimentation pourrait être conduite en liaison avec des institutions spécialisées et des universités afin d'éclairer le Comité régional de la pêche sur le risque de voir se développer au sein de ces récifs certaines espèces au détriment d'autres.

La société Eolienne offshore du Calvados existe dorénavant et déjà. Elle est composée par trois actionnaires : EDF énergies nouvelles, Dong Energy, et WPD. Cette société porte les études, la décision finale de réaliser le projet n'étant pas encore arrêtée car il reste des autorisations à obtenir. Si le projet se réalise la société portera le financement (1Md8 de fonds propres et emprunts), construira le parc éolien et assurera sa maintenance.

Les fondations envisagées ne demandent pas de protection anti affouillement et donc pas d'enrochement. Il est néanmoins possible que des protections soient mises en place pour certaines éoliennes. L'effet récifal est avéré mais il serait limité en raison de la faible hauteur de ces protections qui visent essentiellement à éviter l'affouillement. EDF EN est partie prenante d'un projet XPRA destiné à mieux connaître la typologie des espèces halieutiques qui se reproduisent dans ces récifs. L'effet récifal ne fait néanmoins pas l'unanimité chez les scientifiques puisque c'est une modification du milieu et le développement de ces dispositifs reste à examiner avec également le monde de la pêche. Mme BREVAN nuance le propos de M. Jean LEMOINE sur l'opposition des pêcheurs à l'installation de récifs artificiels, le président du comité régional des pêches ayant semblé être davantage en situation d'attente d'éclaircissements que de refus de tels dispositifs.

Intervention de M François PIQUET SPL Ouest Normandie Energies marines

La SPL est constituée par le Conseil Régional de Basse Normandie, le Conseil Général de la Manche et la Communauté urbaine de Cherbourg. Elle a pour vocation de développer les énergies marines en Basse Normandie. Cette région a un potentiel particulier en matière d'énergies marines qui lui permet d'envisager de développer l'éolien mais aussi l'hydrolien.

Le potentiel hydrolien représente 6GW sur le territoire soit le double de la production des cinq champs d'éoliennes en projet. Les premières expérimentations sont en cours : une hydrolienne a été immergée à

Paimpol et une autre doit être immergée prochainement en Ecosse. Il s'agit encore de prototypes. La région a des atouts considérables pour l'hydrolien : le raz Blanchard qui fournit la ressource mais également les infrastructures portuaires adaptées, des investissements des collectivités locales à hauteur de 100 M€ pour permettre d'accueillir l'éolien offshore dans un premier temps et le développement de l'hydrolien ensuite. M. François PIQUET rappelle l'importance de la filière énergies marines pour le tissu des PME-PMI, pour la recherche et l'innovation puisque ce sont 43 laboratoires qui sont mobilisés autour de ces questions ; beaucoup reste à inventer : le coût de la maintenance est considérable en raison du travail en milieu marin et la recherche de matériaux plus résistants à l'érosion marine ouvre des champs à l'innovation pour faire baisser les coûts de maintenance des éoliennes en mer.

M Alain SALLARD : « je n'ai pas encore entendu parler de rentabilité... qui paiera cette rentabilité ? Est ce que le consommateur sera la vache à lait ?

Le coût moyen de l'éolien en mer est estimé à 202 du mégawatt produit, soit plus cher que l'énergie conventionnelle délivrée aujourd'hui. Cette différence de coût est financée par la CSPE qui devrait augmenter de 25€ par an et par ménage à l'horizon 2020

M Jean-Michel SUARD

Quelle est la répartition des 200 emplois créés par niveaux de formation ?

60% d'emplois d'opérateurs niveau CAP ou bac PRO, des clauses de recrutements de personnes éloignées de l'emploi à hauteur de 5% des embauches concernent la totalité des recrutements qu'il s'agisse de la société de projet, d'Alstom ou des contrats de sous-traitances dans lesquels cette obligation figurera. Par ailleurs la société de projet s'engage à rechercher une diversité dans ses recrutements en embauchant des personnes expérimentées mais également des jeunes.

Mme Caroline AMIEZ

« Pitié, par pitié, ne nous gênez pas tous ces beaux projets d'énergie renouvelable en les reliant par des structures et des THT ». [A cette supplique, M. Gilles SERNA RTE répond que les raccordements au poste de Ranville seront enterrés.](#)

M LEMONNIER :

« Avez vous proposé à ces diverses collectivités (région et collectivités locales) une participation responsable à la gestion actuelle et future, et comment ? Nous sommes un groupe de citoyens qui considérons que nous ne pouvons pas laisser un groupe industriel gérer tout seul l'investissement régional. Si le projet est de fournir de l'électricité, il faut savoir que ce sont les consommateurs qui paieront ». M LEMONNIER demande une réponse écrite afin de conserver une trace de son intervention. Il ne se satisfait pas d'une proposition d'une instance de concertation sous l'égide du Préfet mais souhaite une participation réelle à la gestion actuelle et future permettant d'avoir un suivi sur le prix de revient et le prix de vente de l'énergie produite.

Intervention de Mme Fabienne LISSE

« Les écologistes défendent la transition énergétique qui est pour eux la triple solution au dérèglement climatique, à la précarité énergétique et à la dépendance aux énergies fossiles ». La première transition concerne la réduction de la consommation d'énergie primaire de 65% d'ici 2050. La France consomme la moitié de la production européenne d'électricité et 40% de sa consommation à se chauffer. » Pour Europe Ecologie les Verts Basse Normandie, s'affranchir du nucléaire est une obligation à la fois politique technique, financière et morale ». Mme LISSE souligne le retard de la France pour le développement éolien (une production sept fois moindre que le Danemark et loin derrière l'Espagne le Portugal la Suède et l'Allemagne.)

L'éolien terrestre doit être également développé et même si son acceptabilité sociale doit être débattue, Il correspond à l'intérêt général comparé au « risque de l'électricité nucléaire encore sous estimé et occulté en France ».

Il faut soutenir les petits projets de production d'énergie renouvelable qui réduisent la nécessité d'infrastructures de transport colossales comme la ligne THT Cotentin Maine.

Le projet de Courseulles a des aspects économiques en créant des emplois à Ouistreham, Cherbourg et St Nazaire. « Le nucléaire n'est pas porteur d'avenir si ce n'est en se spécialisant dans le démantèlement ».

Les éoliennes auront un impact sur l'environnement et sur le paysage qu'il faut étudier et porter à la connaissance de tous mais EELV considère que l'impact visuel n'est pas une raison suffisante pour remettre en cause le projet. « Le devoir de mémoire n'est pas incompatible avec le développement durable et la création d'activités porteuses de sens. » « En assurant les besoins énergétiques des générations présentes et futures, le parc éolien participera à fonder une indépendance énergétique respectueuse des hommes de l'environnement et source de paix ».

Le raccordement à la terre devra être celui ayant le moins d'impact possible en mer comme sur terre. Et l'aménagement de la base de maintenance de Ouistreham devra respecter la zone natura 2000.

Une concertation regroupant 70 acteurs est en cours sur le tracé du raccordement. Le raccordement est prévu entièrement en souterrain. Ces câbles n'émettront aucun champ électrique et un champ magnétique très faible inférieur au seuil imposé par la réglementation.

M Yves BEAUDOUX s'inquiète de l'impact sur les poissons de vibrations occasionnées par le battage des pieux.

La fréquence d'un battage de pieu se situe aujourd'hui aux alentours de 100Hz à 300Hz et les espèces les plus touchées ne sont pas les poissons même si cela peut être le cas à une distance d'un mètre. Le battage permet d'implanter le pieu en quelques heures ou une journée, ce sont donc des travaux de courte durée. La sensibilité à ces vibrations concerne plutôt les mammifères marins et il est envisagé de démarrer avec des battages lents afin d'éloigner les mammifères marins. La perception du bruit depuis les plages sera faible même en cas de vents portants et les travaux ne se feront pas nécessairement seulement en été mais aussi dans des périodes favorables en hiver.

Intervention de M Gilles LECOMTE président de Hag'tech et élu de la CCI Cherbourg Cotentin

M Lecomte est également président de la SOTRABAN, association des sous traitants de la Basse Normandie. Pour lui, les éoliennes offrent une formidable opportunité pour les entreprises qui vont trouver des voies de diversification et des marchés de compléments. Il s'agit là d'une synergie qui est « extrêmement positive et qu'on a pas vu depuis bien longtemps en région et même en France. C'est également une opportunité pour les jeunes et les chômeurs parce que ce sont des emplois locaux et pérennes au travers de la filière qui va se constituer et qui va au delà du seul grand chantier ».

Les collectivités locales font d'importants efforts pour mettre en place des formations adaptées à même de qualifier des jeunes pour répondre aux emplois qui seront créés dans trois ou quatre ans. Lui même a contractualisé un projet de développement avec l'Etat portant sur 14 emplois.

M Lecomte met en avant les atouts régionaux, la proximité des sites d'implantation, les ports de Cherbourg et Ouistreham, les savoir faire déjà présents sur place au travers de la construction navale et du nucléaire. « Il faut saluer la formidable complémentarité des collectivités locales qui parlent d'une seule voix toutes tailles de collectivités et toutes sensibilités politiques confondues. Elles agissent ensemble et mettent en commun les moyens. « Le champ de Courseulles est une chance unique à saisir pour l'avenir du territoire et surtout pour l'avenir de nos jeunes ».

Intervention de M. Christian FLEURY, président des Amis du Platon

L'association les amis du Platon est une association bernieraise. M. Christian FLEURY considère que le projet ne donne pas réellement à débat mais plutôt à de l'information prises du littoral de Bernières et également du marais du Platon situé en retrait. L'association défend ce marais mais protège plus globalement le patrimoine naturel de Bernières. L'association retient l'engagement de M. Gilles SERNA d'écartier l'éventualité d'un passage des câbles de raccordement dans le marais du Platon. Il dit n'être pas hostile aux éoliennes qui sont démontables et très préférables à une centrale nucléaire Il pose la question du démantèlement du parc éolien et de la possibilité de réemployer les fondations. Il interroge le consortium sur les nuisances occasionnées par le battage des pieux sur les vibrations éventuellement provoquées par les travaux mais également par le fonctionnement des éoliennes, sur l'impact de l'installation des câbles sur le plateau rocheux. Il souligne le grand intérêt floristique et faunistique de ce plateau très fréquenté par les pêcheurs à pied à marée basse et demande la nature des mesures envisagées pour compenser

la destruction de la faune et de la flore Il interroge également la consortium sur les risques de la proximité de câbles de certaines habitations. Concernant l'aspect visuel, il ne semble pas porter de crédit aux simulations considérant que seul la réalisation du parc permettra de se rendre compte de l'impact mais il souligne néanmoins que les éoliennes seront visibles sur 34 des 63 photos projetées.

La zone rocheuse a été identifiée par RTE et des échantillons de roche vont être prélevés à l'automne pour mieux connaître la dureté du sol. C'est à partir de ces analyses que seront déterminées les choix techniques de franchissement du plateau rocheux ; le forage dirigé passant sous la plage et sous le plateau rocheux est l'une des techniques envisagées sur ce site. Il n'est pas question de passer dans le marais du Platon.

Les éoliennes en fonctionnement n'émettront pas de vibrations suffisamment importantes (100HZ avec des émergences de 80db sous l'eau,) pour perturber les poissons ou les marsouins. et les faire fuir. Toutes ces questions sont étudiées avec le groupe Mammalogique normand et les aires marines protégées.

Quant au démantèlement, il est explicitement prévu dans l'appel d'offre avec la mise en place d'une garantie bancaire et rien ne permet aujourd'hui d'envisager une prolongation de la concession.

Il n'est pas possible d'implanter une construction au dessus d'un câble souterrain, ni d'y planter des arbres de grande taille. Le câble est à plus de 80cm de profondeur et est compatible avec un chemin ou une route ; la distance à respecter pour une construction ou un arbre est de 3m à partir du câble soit une bande d'une largeur globale de 6 m centrée sur le câble.

A la question sur la sortie du câble au bout de la plage de Bernières, M. Gilles SERNA précise que cet endroit est particulièrement adapté parce qu'en pente douce avec la rampe à bateaux. En tout état de cause le choix du site n'est pas encore arrêté puisqu'il y a trois hypothèses.

Intervention de M. Jean LECORNU, Association Port Winston Churchill d'Arromanches.

L'association intervient depuis 25 ans en faveur de la sauvegarde des lieux de mémoire du 6 juin 44 et de port Winston. « Depuis la libération, l'espace maritime situé en face des plages du débarquement est immuable. Cet espace historique, patrimonial, culturel, touristique, est en cours de reconnaissance par la communauté internationale avec la demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. M Jean LECORNU rappelle brièvement l'histoire de la construction du port artificiel, son ampleur : en moins de huit mois, 20 000 ouvriers coulent 300 000t de béton mettent en œuvre 110 000 t d'acier. Le débarquement, c'est 10 000 navires, 200 remorqueurs, 150 000 hommes. Port Winston contribue ainsi à la réussite des opérations alliées en permettant le déchargement de 7000t jour de juin à Novembre 1044.

Quant au patrimoine naturel côtier et maritime, « le patrimoine est ce qui rend perceptible l'identité d'un lieu port Winston est un incontournable témoin de l'histoire du monde de l'aventure humaine de la technique et du génie ». Les vestiges du Port Winston constituent des biens culturels maritimes au titre de la loi de 1989. Le classement du site en 2003 porte sur 1000ha. Le Royal Engineers constate que 14 caissons ont une structure intacte et d'autres éléments sont inventoriés en France. Le 70e anniversaire du débarquement pourrait être l'occasion de transférer en Normandie des passerelles actuellement dans les Ardennes. M Jean LECORNU pose trois questions : Y a-t-il un projet de sauvegarde des biens culturels maritimes de port Winston ? Quelles mesures conservatoires sont prévues pour la sauvegarde d'épaves ou de vestiges dans la zone du parc ? Quelles mesures seraient prises pour préserver le site

d'Arromanches impacté par le parc éolien ? M. Jean LECORNU achève son intervention en interrogeant le maître d'ouvrage sur l'impact du parc éolien sur le tourisme de mémoire, sur l'impact de l'industrialisation du site sur la création artistique et en appelant à une vision globale de l'avenir de l'espace du 6 juin 44.

Une étude concernant l'impact du parc éolien va être lancée tout en étant très conscient que le caractère tout à fait particulier du tourisme de mémoire ne permet pas de faire des parallèles avec ce qui est constaté dans les sites d'implantation de parcs éoliens étrangers. Dorénavant et déjà les réactions connues divergent assez fortement. Les questions concernant les mesures de sauvegarde seront adressées au ministère de la Culture

M. Jean LECORNU reprend la parole pour évoquer le projet de classement du site au patrimoine mondial de l'UNESCO porté par la Région. M. Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil régional de Basse Normandie présente le point des démarches engagées en précisant d'emblée que c'est un parcours long et complexe. Le dossier doit répondre à des critères retenus par l'UNESCO et la Région met en avant pour cette demande de classement non la guerre et les faits militaires qui se sont déroulés sur ces plages qui ne seraient pas éligibles au classement mais la valeur de la liberté que ces combats ont symbolisée.

Intervention de M Patrick DOMENGET

Cette intervention s'est appuyée sur une série de projections et il est difficile d'en rendre compte de façon strictement littéraire. Elle figure en intégralité sur le site du débat. Le long propos de M. Patrick DOMENGET a porté sur la compatibilité du parc éolien avec le classement du site au patrimoine de l'UNESCO qui lui apparaît comme indiscutable. Il a longuement fait référence à l'évolution de la notion de protection du patrimoine. Concernant la compatibilité des deux démarches, il s'est essentiellement appuyé sur deux références : le classement de la ville du Havre qui conjugue une architecture remarquable et de très grands sites industriels, et la similitude des technologies employées pour la construction de Port Winston et l'installation des éoliennes au large.